

Programme de formation

Approche de la réglementation ICPE

But de la formation

Prendre position par rapport à la réglementation ICPE et identifier les prescriptions applicables.

Objectifs pédagogiques

1. Positionner son établissement ou projet dans la nomenclature ICPE
2. Identifier les prescriptions applicables à son régime ICPE

Pré-requis

Occuper ou avoir pour ambition d'occuper les fonctions relatives au public concerné.

Type de public

Faisants fonctions entière ou partielle d'agents techniques, responsables de services QHSE, HSE, RSE, développement durable, environnement.

Responsable d'ICPE

Demands d'emplois

Moyens pédagogiques

Formation animée par un ingénieur ou responsable HSE ayant pratique la consitution de demandes d'autorisations d'exploiter et le suivi d'ICPE.

Sanction de la formation

QCM ICPE (accessible en ligne)

Programme

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Cadre réglementaire
- Impacts de la loi du 30 juillet 2003 sur les ICPE
- Mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation - Contrôles des ICPE - arrêté du 02/02/98 Nomenclature des ICPE (découverte et exercice)
- Installations soumises à déclaration (D)
- Installations soumises à la déclaration avec contrôle périodique (DC)
- Installations soumises à autorisation préfectorale d'exploiter (A)
- Etablissements « Seveso »
- Etudes d'impact et de dangers
- Mesures préventives obligatoires
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) / Comité de Suivi des Sites (CSS)

Prévention

- Acteurs
- Internes : rôles et responsabilités
- Institutionnels : préfecture, DREAL, ADEME, agences de l'eau... Autres parties intéressées
- Prévention
- Mise en œuvre d'une politique de prévention
- Mesures de prévention : outils réglementaires et volontaires

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports de connaissances, d'illustrations et d'exercices

Durée

7 heures (1 jour).